



Violences conjugales controle judiciaire

Par **leilla**, le **25/08/2009** à **13:02**

Bonjour,

mon mari et moi nous nous sommes disputés le 11 juin 2009 il a appelé la police pour atténuer la dispute car j'étais hors de moi ma fille s'en est mêlée voir un cauchemar et c'est lui qui a été emmené et mis en garde à vue 36 heures avec controle judiciaire l'empêchant de venir à la maison j'ai porté plainte contre lui ainsi que ma fille mais par vengeance sous le coup de la colère je suis désespérée le 6 aout ns sommes passés au tribunal ils n'ont pas enlevé le controle judiciaire alors que moi et ma fille avons enlevés notre plainte je ne comprend rien c'est un accident il n'y ai pour rien il est considéré récidive car il a déjà été condamné pour avoir taper ma fille 4 mois de prison avec sursis en 2007 histoire de famille je n'ai pas porté plainte contre lui car ma fille était mineur que puis-je faire pour enlever le controle judiciaire car nous avons pas de problème de couple une malheureuse dispute qui a tourné au cauchemar lui il veut revenir aussi la prochaine audience le 03 décembre 2009 que va-t-il lui arriver ? merci pour votre réponse